

L'an deux mille dix-neuf, faute de quorum, le conseil territorial légalement convoqué le 17 décembre a été annulé et de nouveau convoqué, le 21 décembre à 9h. Le 21 décembre à 09h10 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-Sur-Seine, en séance plénière ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date 17 décembre 2019.

Ville	Titre	NOM	Prénom	Présent	A donné pouvoir à	Vote
Savigny-sur-Orge	Mme	ACHTERGAELE	Nadège	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	AFFLATET	Alain	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALEXANDRE	Stéphanie	Abs		
Villeneuve-St-Georges	Mme	ALTMAN	Sylvie	Repr.	M. Boyer	P
Ivry-sur-Seine	Mme	APPOLAIRE	Annie-Paule	Abs		
Orly	M.	ATLAN	Thierry	P		P
Valenton	Mme	BAUD	Françoise	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	BELL-LLOCH	Pierre	Abs		
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BENBELKACEM	Sarah	Repr.	M. Laurent	P
Savigny-sur-Orge	M.	BENETEAU	Sébastien	Abs		
Viry-Châtillon	M.	BERENGER	Jérôme	Abs		
Orly	Mme	BESNIET	Nathalie	Repr.	M. Tmimi	P
Thiais	M.	BEUCHER	Daniel	Repr.	M. Segura	P
Vitry-sur-Seine	M.	BOURJAC	Jean-Marc	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	BOUYSSOU	Philippe	Repr.	M. Marchand	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme	BOYAU	Lina	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	BOYER	Alexandre	P		P
Arcueil	M.	BREUILLER	Daniel	Abs		
Villejuif	Mme	CASEL	Catherine	Abs		
Rungis	M.	CHARRESSON	Raymond	Abs		
Fresnes	Mme	CHAVANON	Marie	Repr.	Mme Baud	P
Vitry-sur-Seine	M.	CHICOT	Rémi	P (2)		P
Ivry-sur-Seine	M.	CHIESA	Pierre	P		P
Gentilly	M.	DAUDET	Patrick	Repr.	Mme Tordjman	P
Chevilly-Larue	Mme	DAUMIN	Stéphanie	P		P
Cachan	Mme	DE COMARMOND	Hélène	Repr.	Mme Pescheux	P
l'Haÿ-les-Roses	M.	DECROUY	Clément	Abs		
Thiais	M.	DELL'AGNOLA	Richard	Repr.	Mme Marcheix	P
Chevilly-Larue	M.	DELUCHAT	André	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	DESPRES	Catherine	Repr.	M. Diguët	P
Choisy-le-Roi	M.	DIGUET	Patrice	P		P
Villeneuve-St-Georges	Mme	DINNER	Nathalie	Abs		
Fresnes	M.	DOMPS	Richard	P		P
Athis-Mons	M.	DUMAINE	Julien	P		P
Cachan	M.	FOULON	Jacques	P		P
Villeneuve-le-Roi	M.	GAGNEPAIN	Pascal	Abs		
Villeneuve-St-Georges	M.	GAUDIN	Philippe	Abs		
Savigny-sur-Orge	Mme	GERARD	Anne-Marie	Abs		
Arcueil	Mme	GILGER-TRIGON	Anne-Marie	Abs		
Villejuif	M.	GIRARD	Dominique	Repr.	M. Atlan	P
Villeneuve-le-Roi	M.	GONZALES	Didier	Abs		
Ablon-sur-Seine	M.	GRILLON	Eric	Abs		

Villejuif	Mme	GRIVOT	Annie	Abs		
Savigny-sur-Orge	M.	GUETTO	Danfel	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	GUILLAUME	Didier	P (1)		P
Villeneuve-le-Roi	Mme	HAMID	Sakina	Abs		
Fresnes	M.	HELBLING	Denis	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	Mme	HUBERT	Laure	Abs		
Choisy-le-Roi	M.	ID ELOUALI	Ali	Abs		
Orly	Mme	JANODET	Christine	Abs		
L'Haÿ-les-Roses	M.	JEANBRUN	Vincent	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	KENNEDY	Jean-Claude	P		P
Paray-Vieille-Poste	Mme	LALLIER	Nathalie	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	LAURENT	Jean-Luc	P		P
Villejuif	M.	LE BOHELLEC	Franck	Abs		
Cachan	M.	LE BOUILLONNEC	Jean-Yves	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LEFEVRE	Fabienne	Abs		
Vitry-sur-Seine	M.	LEPRETRE	Michel	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	LESENS	Evelyne	Abs		
Villejuif	M.	LIPIETZ	Alain	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	LORAND	Isabelle	Repr.	Mme Montoir	P
Ivry-sur-Seine	M.	MARCHAND	Romain	P		P
Thiais	Mme	MARCHEIX	Virginie	P		P
Savigny-sur-Orge	M.	MEHLHORN	Eric	Abs		
Viry-Châtillon	Mme	MERRINA	Arielle	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	MONTOIR	Sylvie	P		P
Fresnes	Mme	MOREIRA DA SILVA	Laurinda	Abs		
le Kremlin-Bicêtre	M.	NICOLLE	Jean-Marc	Repr.	M. Leprêtre	P
Morangis	M.	NOURY	Pascal	P		P
Choisy-le-Roi	M.	PANETTA	Tonino	Abs		
Villejuif	M.	PERILLAT-BOTTONET	Franck	Repr.	M. Foulon	P
Vitry-sur-Seine	M.	PERREUX	Jacques	Abs		
Juvisy-sur-Orge	M.	PERRIMOND	Michel	Abs		
Cachan	Mme	PESCHEUX	Edith	P		P
Athis-Mons	M.	PETETIN	Pascal	P		P
Ivry-sur-Seine	Mme	PIERON	Marie	P (2)		P
Juvisy-sur-Orge	M.	REDA	Robin	Abs		
Choisy-le-Roi	Mme	RIFFAUD	Isabelle	Repr.	M. Bourjac	P
Athis-Mons	Mme	RODIER	Christine	Repr.	M. Petetin	P
Athis-Mons	M.	SAC	Patrice	Repr.	Mme Taillebois	P
Viry-Châtillon	M.	SAUERBACH	Laurent	Abs		
Thiais	M.	SEGURA	Pierre	P		P
L'Haÿ-les-Roses	Mme	SOURD	Françoise	P		P
Ivry-sur-Seine	M.	TAGZOUT	Mourad	Abs		
Vitry-sur-Seine	Mme	TAILLEBOIS	Sarah	P		P
Vitry-sur-Seine	M.	TMIMI	Hocine	P		P
Gentilly	Mme	TORDJMAN	Patricia	P		P
Vitry-sur-Seine	Mme	VEYRUNES-LEGRAIN	Cécile	P		P
Villejuif	M.	VIDAL	Philippe	Abs		
Viry-Chatillon	M.	VILAIN	Jean-Marie	Abs		
Ivry-sur-Seine	Mme	WOJCIECHOWSKI	Bozena	Abs		
Villejuif	M.	YBOUET	Elie	Abs		

(1) A partir délibération n° 1628

(2) A partir délibération n° 1630

Secrétaire de Séance : Monsieur Julien Dumaine

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil du territoire				92
N° de délibération	Présents	Absents	Absents représentés	Votants
1625 à 1627	25	50	17	42
1628 à 1629	26	49	17	43
1630 à 1744	28	47	17	45

Exposé des motifs

En juillet 2019, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a été lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt du Contrat de Transition Ecologique (CTE). Il s'agit d'une démarche de partenariat entre l'Etat, l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et des acteurs socio-économiques du territoire, visant à soutenir des projets locaux qui, par leur nature, participent de manière opérationnelle à la transition écologique. Le CTE soutient des projets opérationnels, c'est-à-dire des projets dont les caractéristiques techniques, le plan de financement, le calendrier sont connus, et pouvant être réalisés dans les 4 ans suivant la signature du contrat.

La candidature de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre à ce dispositif résulte de la prise en compte des préoccupations environnementales dans le cadre des dérèglements climatiques, de la nécessaire transition énergétique et écologique à mettre en œuvre, ainsi que de la nécessité pour la puissance publique à soutenir un développement durable pour ce territoire faisant déjà face à des risques et nuisances importants. Cette orientation politique a été prise dans le cadre de l'élaboration des exigences du projet de territoire de l'EPT, et plus particulièrement de sa première exigence « combattre les dérèglements climatiques et les nuisances », approuvées par le Conseil territorial du 18 décembre 2018.

Ainsi, le CTE contribue à la politique de transition énergétique et écologique du territoire, axe également porté de façon opérationnelle dans le cadre de l'élaboration de la démarche de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Dans ce cadre, l'EPT a ainsi proposé une candidature CTE orientée autour de 3 axes :

- Soutien et développement des filières d'énergie renouvelable et de récupération ;
- Mobilité durable ;
- Logistique.

Enfin, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est engagé depuis sa création en faveur du maintien de sa vocation productive et industrielle dans un contexte de fortes mutations urbaines et de raréfaction du foncier industriel en zone dense. Le programme d'actions inscrit dans le protocole d'accord Territoire d'Industrie co-signé en mars dernier par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, l'Etat, la Région Ile-de-France, la Caisse des dépôts, les porteurs de projet ainsi que l'ensemble des partenaires territoriaux mobilisés se veut ambitieux pour favoriser et accélérer le développement industriel du territoire. Une partie de ces actions concourent à répondre aux défis environnementaux auxquels les entreprises industrielles et productives sont aujourd'hui confrontées. Il cherche à soutenir et à développer des nouvelles filières énergétiques locales et renouvelables qui passe notamment par le développement d'infrastructures industrielles nouvelles.

Le CTE est donc pensé et construit en articulation avec le projet de territoire, Territoire d'industrie (TI) et le PCAET. Les actions proposées sont donc la résultante du travail engagé dans ces démarches stratégiques avec les communes, ainsi que les partenaires publics et privés.

Aujourd'hui, 7 actions opérationnelles ont été validées à l'occasion du Comité de pilotage du Contrat de Transition Energétique du 14 novembre 2019. Les financeurs associés ont rappelé leur souhait de soutenir des projets territoriaux innovants permettant d'engager la transition énergétique au niveau local. Plusieurs actions bénéficient ainsi d'un accord de principe pour l'octroi de financements.

L'animation du CTE est assurée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, les services de l'Etat, en lien avec les financeurs (ADEME, CDC – Banque des territoires). Des réunions de revoyure permettront d'intégrer des nouveaux projets au CTE. L'objectif est bien de disposer d'un outil vivant et au service de la politique de transition énergétique et écologique du territoire.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu l'avis de la commission permanente ;

Considérant la loi n°2015-992 du 17 août 2015 dite de « transition énergétique pour la croissance verte (TECV) » qui rend obligatoire l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants existant au 1er janvier 2017,

Considérant les 4 exigences du Projet de territoire, et plus particulièrement la 1ère exigence, « combattre les dérèglements climatiques et les nuisances »,

Considérant que l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre est lauréat de l'AMI Contrat de Transition Ecologique,

Considérant la finalité du CTE qui vise à créer une dynamique entre l'Etat, le territoire et des porteurs de projets locaux,

Considérant le fil rouge du Contrat de Transition Ecologique orienté autour du soutien et développement des filières d'énergie renouvelable et de récupération, de la mobilité durable et de la logistique,

Considérant l'indispensable articulation entre une planification territoriale portée par les collectivités, la capacité d'agir des acteurs économiques du territoire et le soutien financier de l'Etat et de ses Etablissements,

Entendu le rapport de Madame Stéphanie Daumin ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

- 1. Approuve** le Contrat de Transition Energétique annexé à la présente.
- 2. Autorise** le Président ou son représentant à signer toutes les conventions de financement entre les porteurs de projet, l'Etat et la collectivité.
- 3. Charge** le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Pour : 45

La présente délibération est certifiée exécutoire, étant transmise en préfecture et publiée le 27 décembre 2019



A Vitry-sur Seine, le 26 décembre 2019
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.